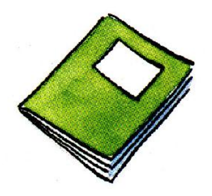
Le cahier de brevets et de réussites : mode d'emploi

Ce cahier est celui de votre enfant.
Il est commencé en Moyenne section puis continué en Grande Section.



● **Sa composition :**

-*6 parties* bien distinctes séparées par des onglets de couleur.
-dans chaque partie, *des « brevets »*, collés au fur et à mesure des apprentissages.
-*partie 1 « Vivre ensemble »* : la maîtresse valide des savoirs-être (comportement, relationnel, autonomie)
-*parties 2 à 6* : les brevets réfèrent à un « petit atelier » de la classe qui permet d'apprendre seul en autonomie.

● **Son utilisation :**

Lorsqu'il a accès aux « petits ateliers », selon les modalités définies par l'enseignant, l'élève peut prendre son cahier de façon autonome pour se repérer dans ses apprentissages. Il y voit directement les domaines qu'il a travaillés ou qu'il doit travailler.

● **Validation des brevets :**

Lorsque l'élève s'entraîne seul, il atteste de son travail à l'atelier en traçant une croix sur le brevet correspondant (et parfois en notant le numéro du modèle réalisé).
Lorsque l'enseignant considère que la compétence est acquise, il valide le brevet (rond vert et tampon de la date).
Lorsque certains brevets ne sont pas validés en fin d'année scolaire, la compétence sera travaillée de nouveau l'année qui suit.

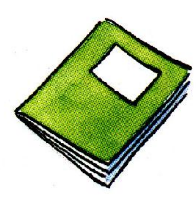
● **A quoi sert ce cahier ?**

Il montre les apprentissages de votre enfant au cours de ces 2 années de maternelle.
L'élève est plus autonome, plus acteur de ses choix et de ses progrès dans un cadre défini par l'enseignant.
Chaque élève est amené à aller au bout de ses ateliers, à réussir, et donc à grandir !

Lorsque le cahier est donné (le week-end ou aux vacances), il doit toujours être ramené le prochain jour de classe.

Le cahier de brevets et de réussites : mode d'emploi

Ce cahier est celui de votre enfant.
Il est commencé en Moyenne section puis continué en Grande Section.



● **Sa composition :**

-*6 parties* bien distinctes séparées par des onglets de couleur.
-dans chaque partie, *des « brevets »*, collés au fur et à mesure des apprentissages.
-*partie 1 « Vivre ensemble »* : la maîtresse valide des savoirs-être (comportement, relationnel, autonomie)
-*parties 2 à 6* : les brevets réfèrent à un « petit atelier » de la classe qui permet d'apprendre seul en autonomie.

● **Son utilisation :**

Lorsqu'il a accès aux « petits ateliers », selon les modalités définies par l'enseignant, l'élève peut prendre son cahier de façon autonome pour se repérer dans ses apprentissages. Il y voit directement les domaines qu'il a travaillés ou qu'il doit travailler.

● **Validation des brevets :**

Lorsque l'élève s'entraîne seul, il atteste de son travail à l'atelier en traçant une croix sur le brevet correspondant (et parfois en notant le numéro du modèle réalisé).
Lorsque l'enseignant considère que la compétence est acquise, il valide le brevet (rond vert et tampon de la date).
Lorsque certains brevets ne sont pas validés en fin d'année scolaire, la compétence sera travaillée de nouveau l'année qui suit.

● **A quoi sert ce cahier ?**

Il montre les apprentissages de votre enfant au cours de ces 2 années de maternelle.
L'élève est plus autonome, plus acteur de ses choix et de ses progrès dans un cadre défini par l'enseignant.
Chaque élève est amené à aller au bout de ses ateliers, à réussir, et donc à grandir !

Lorsque le cahier est donné (le week-end ou aux vacances), il doit toujours être ramené le prochain jour de classe.